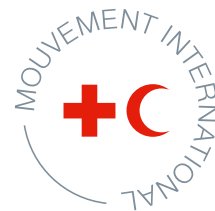


LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ

RÉUNIONS STATUTAIRES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE



XXXIII^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain

Genève, 9-12 décembre 2019

Quelles seront les possibilités et les vulnérabilités à l'avenir ?
Comment le secteur humanitaire, déjà mis à rude épreuve, peut-il travailler
plus efficacement avec les communautés, les États et les autres acteurs
pour façonner un avenir meilleur ?
Comment pouvons-nous contribuer à bâtir un monde sûr et prospère ?

Les États doivent faire face à des problèmes de sécurité accrus aux niveaux national et mondial, des solutions différentes doivent être apportées aux besoins des personnes et le secteur humanitaire doit s'adapter à des changements dont la rapidité et la complexité sont imprévisibles. Malgré tout, il est encore possible d'améliorer l'action humanitaire au XXI^e siècle. Quels sont dès lors les changements et les investissements nécessaires ? À quelles nouvelles méthodes de travail faut-il recourir ? Quels nouveaux acteurs doivent être mobilisés et comment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut-il s'adapter pour mieux répondre aux besoins actuels et émergents des personnes ?

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge offrira aux États, au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux partenaires clés une occasion unique d'« **AGIR AUJOURD'HUI POUR FAÇONNER LE MONDE DE DEMAIN** ». Cette plateforme historique, qui s'est tenue pour la première fois en 1867, a pour objectif d'examiner les défis actuels et futurs dans le domaine humanitaire et le rôle unique que le Mouvement doit jouer, aux côtés des États, pour y apporter des solutions.



Nous sommes actuellement confrontés à la convergence complexe de plusieurs défis qui ont une incidence majeure sur le plan humanitaire. Ces défis, qui comprennent la migration, la croissance et l'expansion des villes, l'explosion du nombre de jeunes dans les pays en développement, le vieillissement de la population dans les pays développés et à revenu intermédiaire, et l'évolution rapide de la connectivité et des technologies émergentes, ont une influence sur la structure des sociétés, notamment en orientant leur transformation et en donnant naissance à des communautés virtuelles. Les transformations qui en découlent sont si rapides que nos hypothèses et nos méthodes de travail traditionnelles pourraient bientôt ne plus permettre d'y apporter des solutions efficaces.

En tant qu'acteurs humanitaires, nous avons déjà constaté certaines limites, et nous devons nous adapter rapidement à ces évolutions si nous voulons rester pertinents et flexibles dans la conduite de nos activités.

De manière générale, les conflits armés sont plus complexes et durent plus longtemps qu'auparavant, d'où la nécessité de promouvoir et de respecter le droit international humanitaire (DIH), ainsi que les principes humanitaires fondamentaux qui sont à l'origine de la création de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La confusion entre les sphères civile et militaire, les guerres, la criminalité et l'utilisation d'armes classiques et non classiques engendrent des besoins humanitaires considérables et accentuent les vulnérabilités existantes dans de nombreuses sociétés, entraînant ainsi des déplacements massifs de populations.

Nous faisons face à une crise mondiale sur le plan de l'environnement, en raison principalement des répercussions des changements climatiques, qui se traduisent par une hausse de l'insécurité alimentaire et liée à l'eau, par des déplacements de populations et par une urbanisation rapide. En outre, les conséquences néfastes des catastrophes, des conflits prolongés et de l'urbanisation sauvage accroissent les risques de propagation de maladies et de pandémies. L'absence ou le manque de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'accès restreint aux soins de santé font que des millions de personnes sont exposées à des risques de santé évitables. Les catastrophes et les conflits empêchent un accès sûr et continu à l'éducation, ce qui compromet la capacité des communautés de subvenir à leurs besoins, de favoriser le développement économique et, en définitive, d'assurer la cohésion sociale et la paix.

Dans le même temps, malgré les progrès technologiques, scientifiques et économiques, la crise de confiance dans les acteurs humanitaires s'accroît, faisant écho à l'effondrement de la confiance dans les gouvernements, les médias et les organisations non gouvernementales. Alors que les organisations humanitaires doivent plus que jamais prouver leur valeur ajoutée, et ce, sur de très courtes périodes et au moyen de ressources limitées, ce manque de confiance a une incidence considérable sur la sécurité du personnel et des volontaires humanitaires. Compte tenu du rôle accru que jouent les militaires et d'autres acteurs dans les opérations humanitaires, la fourniture d'une aide indépendante et impartiale peut devenir une question relevant de la politique. Dans ce contexte, il est crucial de réaffirmer le rôle unique et impartial du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine humanitaire.

Les coûts de l'aide humanitaire devraient atteindre 50 milliards de dollars É.U. par an d'ici à 2030 ([Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, janvier 2016](#)). Au vu de l'écart croissant entre les besoins humanitaires et de développement et les fonds disponibles, de nouveaux partenariats et modèles doivent être examinés afin de débloquent de nouvelles sources de capital et de soutien.

Bien que tous ces changements exacerbent les défis existants et en fassent naître de nouveaux (dont une grande partie sont imprévisibles), ils nous offrent également la possibilité de repenser la manière dont nous répondons aux besoins de façon à prendre en compte le point de vue des populations touchées et à risque. À cet égard, le Mouvement peut apporter une valeur ajoutée considérable, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) jouant un rôle unique d'auxiliaires des pouvoirs publics et travaillant de concert avec eux pour relever ces défis de manière efficace et responsable, dans le respect des principes établis.

La XXXIII^e Conférence internationale : définition de la thématique

Depuis le début de l'année 2017, les Sociétés nationales se sont réunies à plusieurs reprises pour discuter des tendances actuelles et émergentes qui caractérisent le monde dans lequel nous vivons (par exemple à l'occasion du Forum CR2, qui a eu lieu entre les sessions de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués de 2017). Elles se sont efforcées de mieux comprendre le rôle unique que joue le Mouvement dans la prise en compte de ces tendances, et de définir les domaines prioritaires à aborder. Dans le même temps, des recherches, des analyses et des entretiens ont été réalisés auprès de spécialistes, de guides de l'opinion et d'acteurs extérieurs afin de recueillir différents points de vue et de contribuer à définir la thématique sur laquelle la XXXIII^e Conférence internationale reposera.

Une approche tournée vers l'avenir a ainsi été élaborée afin de prendre en compte une série de défis humanitaires actuels et émergents liés à la santé, aux conséquences des changements climatiques, à l'urbanisation, aux nouvelles technologies et à la confiance dans l'action humanitaire. La Conférence internationale servira en outre de plateforme de discussion sur des questions essentielles pour le Mouvement, telles que le droit international humanitaire.

Les thèmes qui ont été retenus sont résumés ci-dessous:

Révolution technologique : possibilités et risques

Comment le secteur humanitaire peut-il optimiser son utilisation des nouvelles technologies pour mieux atteindre les personnes les plus vulnérables, évaluer les besoins et diffuser des informations tout en garantissant la confidentialité des données ? Comment pouvons-nous combler le fossé numérique et nous assurer que les disparités existantes ne donnent pas naissance à de nouvelles inégalités, au détriment des personnes laissées pour compte ? Et comment pouvons-nous mieux tirer parti des innovations locales et étendre leur utilisation ? Les nouvelles technologies offrent des outils utiles pour anticiper les tendances en matière de vulnérabilité, pour retrouver les personnes disparues et pour attirer et mobiliser des volontaires, qui, aujourd'hui plus que jamais, constituent une ressource précieuse pour le Mouvement. Toutefois, plus nous collectons et plus nous produisons de données, plus les efforts que nous devons déployer pour en garantir la confidentialité et la protection sont importants. Il est aussi essentiel d'examiner les solutions possibles face aux défis que posent les nouveaux moyens et méthodes de guerre, comme les attaques cybernétiques, l'intelligence artificielle et les systèmes d'armes autonomes, pour le droit international humanitaire, par exemple en ce qui concerne la protection adéquate des civils et des biens de caractère civil. Le moment est venu de discuter des moyens de renforcer la réponse de la communauté internationale à ces questions.

L'action humanitaire de demain

Les causes des crises humanitaires sont rarement évidentes et bien définies. Nombre des crises actuelles sont le résultat de plusieurs risques et de plusieurs facteurs, tant nouveaux qu'anciens, et il en ira de même pour les crises futures. Tout en améliorant continuellement nos efforts visant à répondre aux besoins complexes actuels, nous devons veiller à ce que l'action humanitaire future anticipe et reflète les changements à venir et tienne compte des liens entre les facteurs qui en sont à l'origine. Pour ce faire, nous devons :

- **Unir nos efforts pour améliorer les soins de santé à l'échelle mondiale**, en nous employant en priorité à garantir que toutes les communautés et tous les individus aient accès à des services de santé de qualité ; à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial engendrés par les conflits armés, les catastrophes ou toute autre situation d'urgence ; à renforcer la préparation aux épidémies et aux pandémies, ainsi que la prévention et l'intervention dans ce domaine ; et à réduire les actes de violence commis à l'encontre du personnel de santé et des établissements sanitaires. Les programmes mis en œuvre par le Mouvement, en particulier ceux destinés aux personnes les plus vulnérables, doivent compléter les efforts déployés par les États et les autres acteurs qui s'emploient à garantir l'accès universel aux soins de santé.
- **Réduire la vulnérabilité et faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire, notamment en définissant la façon dont les acteurs humanitaires**, et plus particulièrement le Mouvement, peuvent anticiper les changements à venir. Il s'agit notamment de soutenir le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés ; de s'assurer que les fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques parviennent aux personnes les plus vulnérables ; de participer à l'élaboration de lois et de politiques relatives à la gestion des risques de catastrophe qui soient inclusives et qui tiennent compte des changements climatiques ; et de protéger l'environnement dans les situations de conflit armé. Bien que la mise en place d'interventions et d'activités de préparation efficaces joue un rôle essentiel, elle ne suffira pas pour faire face aux risques croissants. Il est important de réfléchir à la façon dont la communauté internationale répondra aux besoins humanitaires qui augmentent à mesure que les changements climatiques génèrent des catastrophes et amplifient les vulnérabilités, y compris dans les situations de conflit.
- **Répondre aux vulnérabilités urbaines** et renforcer la résilience des habitants et des systèmes, en particulier des personnes qui vivent dans des bidonvilles ou des lieux d'habitation informels. Il sera également important de réfléchir à la nécessité de renforcer la capacité individuelle et collective de répondre aux besoins humanitaires croissants dans les contextes urbains, ainsi qu'aux moyens de relever les défis humanitaires, opérationnels et juridiques engendrés par les guerres urbaines, tels que la destruction des infrastructures civiles et les déplacements au sein des villes.

La XXXIII^e Conférence internationale se penchera également sur la façon dont le Mouvement contribue à la mise en œuvre des principaux accords et cadres mondiaux portant sur l'avenir de l'action humanitaire et du développement.

Confiance dans l'action humanitaire

Cette question suscite de plus en plus de préoccupations, et des efforts doivent être déployés afin de relever les défis qui se posent sur le plan opérationnel, de garantir une action humanitaire fondée sur des principes, de veiller au respect des normes éthiques les plus strictes et de promouvoir des partenariats actifs qui prévoient un partage équitable des risques. Il est crucial de prévenir l'instrumentalisation de l'aide afin de permettre aux acteurs humanitaires neutres, indépendants et impartiaux de conserver la confiance dont ils ont tant besoin pour accéder aux personnes les plus vulnérables. La tendance croissante à se servir des acteurs humanitaires pour promouvoir des objectifs politiques et sécuritaires contribue considérablement à la détérioration de la confiance dans l'action humanitaire. Cette tendance inquiétante menace la nature même de l'aide humanitaire fondée sur des principes.

Dans le même temps, les acteurs humanitaires doivent s'assurer que leurs actions sont irréprochables en remédiant sans attendre aux infractions à l'intégrité et en investissant davantage dans leurs codes de conduite internes. Il est également essentiel de renforcer la capacité des acteurs locaux de garantir leur intégrité et leur redevabilité, et d'assurer leur complémentarité avec les réseaux humanitaires internationaux. À cet égard, la Conférence se penchera sur l'évolution du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales au XXI^e siècle, ainsi que sur les moyens de renforcer leurs cadres juridiques, statutaires et politiques et de garantir que le financement de l'aide humanitaire reste fondé sur des principes. Elle examinera également le rôle des États face à ces préoccupations.

La XXXIII^e Conférence internationale sera l'occasion d'examiner les trois thèmes susmentionnés, mais aussi de poursuivre les discussions sur le respect et l'application du droit international humanitaire et de revenir sur les engagements pris à la XXXII^e Conférence internationale, en 2015.

Respect et application du droit international humanitaire (DIH)

En tant que principal forum dans le cadre duquel les États parties aux Conventions de Genève et le Mouvement se réunissent pour débattre des questions relatives au DIH et pour prendre des décisions en la matière, la Conférence internationale poursuivra ses travaux essentiels visant à renforcer le respect du DIH. Faisant fond sur le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, les membres de la Conférence seront invités à examiner un plan d'action quadriennal portant sur l'application à l'échelle nationale des dispositions existantes du DIH. D'autres questions d'actualité, telles que l'applicabilité du DIH au terrorisme et à la lutte contre le terrorisme (par exemple en ce qui concerne les combattants étrangers et leurs familles), ainsi que les défis que posent certains moyens et méthodes de guerre pour la protection des civils et des biens de caractère civil (comme l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées, les attaques cybernétiques et les systèmes d'armes autonomes) feront vraisemblablement l'objet d'un rapport consacré aux défis actuels à l'application du DIH.

Suivi de la XXXII^e Conférence internationale

Plusieurs thèmes découlant des résolutions adoptées à la XXXII^e Conférence internationale seront également inscrits à l'ordre du jour. La Conférence examinera notamment le rapport sur la Résolution 5 intitulée « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire », le rapport sur la Résolution 3 intitulée « La violence sexuelle et sexuelle : action commune en matière de prévention et d'intervention » et le rapport sur la Résolution 8 intitulée « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël ».



Quels sont les résultats attendus de la XXXIII^e Conférence internationale ?

L'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale sera élaboré de façon à ce que les thèmes susmentionnés soient abordés de manière dynamique et attrayante. Les membres seront encouragés à participer le plus possible grâce à une structure simple et conviviale conçue pour favoriser l'obtention de résultats concrets et mesurables et pour susciter des discussions sur les préoccupations humanitaires actuelles et émergentes.

Une série de **résolutions** seront négociées par les membres de la Conférence siégeant au Comité de rédaction, qui travaillera en parallèle des autres composantes de la Conférence. Le nombre de résolutions sera limité et celles-ci devront être ciblées et concises et appeler à des résultats constructifs et mesurables.

Les commissions de la Conférence mèneront de véritables débats sur les besoins émergents et les solutions possibles, auxquels les membres et les observateurs de la Conférence seront libres de prendre part. L'objectif des commissions sera de formuler des propositions et des idées concernant les thèmes de la Conférence afin que les participants les transforment ensuite en mesures concrètes sur le terrain.

Les participants à la Conférence seront encouragés à prendre des engagements volontaires, sous la forme de **mesures spécifiques** et mesurables destinées à répondre aux besoins humanitaires dans leur pays ou dans leur région. Il pourra s'agir de mesures relatives à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence ou à d'autres priorités ne faisant pas nécessairement l'objet d'une résolution. Les Sociétés nationales et les États sont vivement encouragés à prendre des engagements communs.

La Conférence permettra de mener des discussions et de partager des expériences concernant différents enjeux humanitaires dans le cadre de manifestations organisées en dehors du programme officiel, telles que **des manifestations parallèles**.

La Conférence internationale **élira par ailleurs les cinq membres de la Commission permanente** qui rejoindront les quatre représentants du CICR et de la Fédération (deux par institution). Pour garantir une élection inclusive, ouverte et équitable, un appel à candidatures sera lancé à l'attention des Sociétés nationales au moment de l'envoi de la convocation, six mois avant la tenue de la Conférence. Pour de plus amples informations sur l'élection, veuillez consulter la page suivante : <https://standcom.ch/election-of-standing-commission-members/>.

Comment entendons-nous garantir le succès de la Conférence ?

- ▶ En favorisant la tenue de débats animés et approfondis sur les enjeux humanitaires clés
- ▶ En offrant aux différents acteurs, tels que les travailleurs humanitaires, les volontaires et les spécialistes techniques, et aux personnes qui se trouvent en première ligne de l'action humanitaire l'occasion de participer et d'échanger leurs expériences
- ▶ En montrant aux participants qu'ils font partie d'un réseau composé d'acteurs humanitaires engagés et dévoués et que leur contribution se reflète dans les résultats de la Conférence et dans les stratégies et les politiques de long terme
- ▶ En rappelant l'importance de traduire les résultats et les engagements de la Conférence en mesures concrètes sur le terrain.



Faites-nous part de vos commentaires

Le présent document de réflexion propose un premier aperçu du contenu de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des questions qui seront présentées pour décision ou discussion. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de votre point de vue en répondant aux questions suivantes :

- ▶ **La structure proposée de la XXXIII^e Conférence internationale permet-elle d'aborder les enjeux essentiels et de mener les discussions nécessaires?**
- ▶ **Les sujets proposés reflètent-ils les préoccupations humanitaires actuelles et futures les plus pressantes?**
- ▶ **Pour chacun de ces sujets, quels sont les angles spécifiques qui doivent être abordés?**

Nous comptons sur la participation active de tous les membres pour garantir que l'ordre du jour de la Conférence reflète les réalités humanitaires sur le terrain et que les résultats de la Conférence puissent ensuite donner lieu à des mesures concrètes.

Les commentaires concernant la thématique proposée pour la XXXIII^e Conférence internationale seront examinés dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour, qui sera communiqué aux membres vers la fin de l'année 2018.



**Veillez nous faire parvenir vos commentaires d'ici
au 12 octobre 2018 à l'adresse suivante :**
conferences@rcrcconference.org

Calendrier du processus de préparation

L'ordre du jour et le programme de la Conférence seront définis par le biais d'un processus de consultation et d'élaboration itératif. Les Sociétés nationales seront consultées à l'occasion des conférences régionales, des réunions portant sur les questions juridiques et stratégiques et de séances consacrées spécifiquement à la Conférence.

Les États seront consultés au cours de la période précédant la Conférence par le biais de sessions d'information et de préparation réunissant les missions permanentes à Genève et un Groupe d'ambassadeurs ouvert et inclusif.

Le nombre d'observateurs sera élargi afin d'inclure les nouveaux acteurs ayant un impact sur l'action humanitaire, en plus des partenaires traditionnels.

Des consultations conjointes seront menées auprès des Sociétés nationales, des États, de la Fédération internationale et du CICR afin de favoriser l'obtention d'un consensus concernant les résolutions proposées.



La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

se réunit tous les quatre ans. Il s'agit d'un forum majeur pour l'élaboration de politiques et de cadres juridiques visant à améliorer les conditions de vie des personnes touchées par un conflit armé, une catastrophe ou toute autre situation d'urgence et à renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables. La Conférence a pour objectif d'orienter les priorités humanitaires mondiales et de promouvoir les relations et les alliances entre les Sociétés nationales, les États et les autres partenaires de l'action humanitaire.

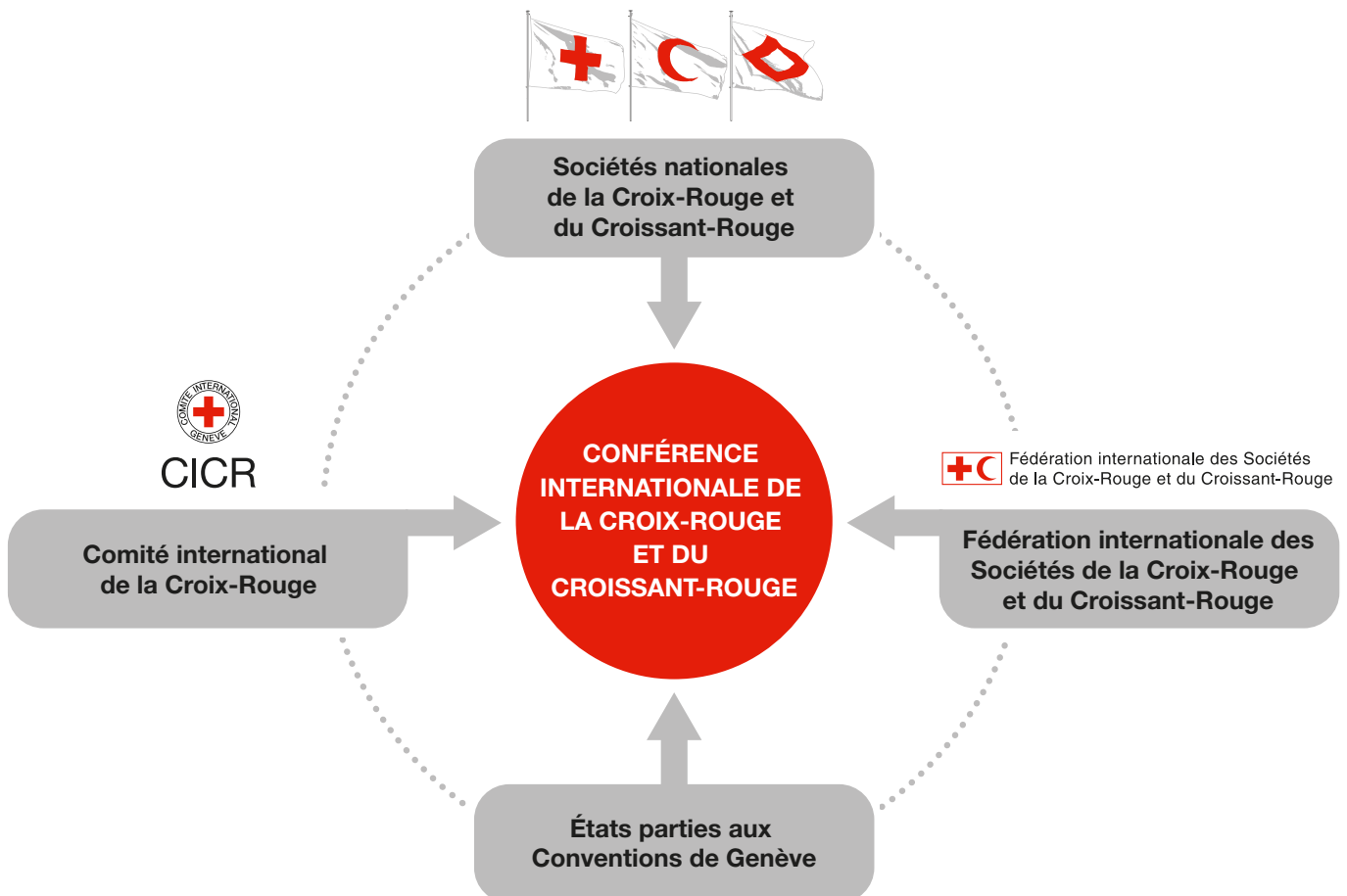
En tant que plus haute autorité délibérative du Mouvement, la Conférence offre aux États et à l'ensemble

des composantes du Mouvement l'occasion de se réunir pour examiner les questions d'intérêt commun et tout autre enjeu connexe et pour prendre des décisions en la matière. Elle contribue à l'unité du Mouvement ainsi qu'à la réalisation de sa mission, à savoir renforcer le respect et poursuivre le développement du droit international humanitaire et des cadres juridiques internationaux pertinents.

Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge guident et inspirent les débats menés et les décisions prises par la Conférence internationale, et offrent un espace sûr et créatif propice au dialogue.

Tout au long de son histoire, la Conférence internationale a eu un impact important sur l'action humanitaire. À la Conférence qui s'est tenue à

Stockholm en 1948, les Conventions de Genève de 1949 ont fait l'objet de discussions approfondies avant d'être adoptées l'année suivante. Les Principes fondamentaux du Mouvement, qui guident un vaste éventail d'activités humanitaires dans le monde, ont été adoptés à la Conférence de 1965. Plus tard, la Conférence a soutenu une campagne internationale visant à interdire les mines antipersonnel (1995); adopté à l'unanimité les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (Lignes directrices IDRL, 2007); et proposé une définition du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays (2007).



Calendrier proposé

| DATES | ÉCHÉANCE |
|------------------------------|--|
| 12 octobre 2018 | Date limite pour la soumission des commentaires sur le document de réflexion |
| Novembre/décembre 2018 | Envoi de l'avant-projet d'ordre du jour de la XXXIII ^e Conférence internationale |
| Janvier 2019 – décembre 2019 | Examen et approbation des engagements Proposition d'engagements types concernant des sujets donnés |
| Mars 2019 | Éléments de résolutions disponibles pour consultation |
| Mi-mai 2019 | Date limite de réception des commentaires sur les éléments de résolutions |
| Début juin 2019 | Envoi de la convocation et de l'ordre du jour et du programme provisoires |
| Juin 2019 | Avant-projets de résolutions disponibles pour consultation |
| Fin juin 2019 | Date limite pour la soumission des rapports à inclure dans la version finale du Rapport à la XXXIII ^e Conférence internationale sur les résultats de la XXXII ^e Conférence internationale |
| Juin/juillet 2019 | Comité préparatoire sur les projets de résolutions (à confirmer) |
| Septembre 2019 | Date limite pour la soumission des commentaires relatifs à l'ordre du jour et au programme provisoires et aux avant-projets de résolutions |
| Octobre 2019 | Envoi des documents officiels (rapports de suivi et rapports intérimaires sur les résolutions adoptées à la Conférence précédente, documents de référence relatifs aux projets de résolutions, projets de résolutions officiels, etc.) |
| 9-12 décembre 2019 | XXXIII ^e Conférence internationale (après-midi du 9 décembre : cérémonie d'ouverture et questions de procédure) |